

Monnaie locale. Ça bouge au Buzuk !

En

ce début 2020, ça bouge pour le Buzuk, la monnaie locale complémentaire et citoyenne du Pays de Morlaix ! Hormis l'arrivée de la monnaie numérique prévu pour le deuxième semestre, l'association a recruté son premier salarié, épaulé par un service civique. Elle vient également de mettre en place le

« 3 % associatif », un système de parrainage qui permet de soutenir le tissu associatif du territoire via la monnaie locale. Explications.

Lancée en 2016, la monnaie locale complémentaire et citoyenne « Le Buzuk » s'utilise sur le Pays de Morlaix (Léon, Trégor, Monts d'Arrée), sous la forme de billets de 1, 2, 5, 10 et 20 Buzuks. Un Buzuk vaut un Euro. Les utilisateurs (qui sont obligatoirement des adhérents) peuvent échanger leurs Euros en Buzuks dans des « comptoirs de changes » répartis un peu partout sur le territoire, mais aussi sur les stands Buzuk sur les marchés ou lors d'événement. Une fois des Buzuks en poche, le citoyen peut alors procéder à ses achats dans des prestataires du réseau.

Après 4 ans de circulation, le bilan de la monnaie locale est positif, selon Jean-Yves Quiviger, trésorier de l'association « **Depuis 2016, le nombre de prestataires acceptant le Buzuk a été multiplié par 2. Actuellement, le réseau est constitué de 140 professionnels** ». On y trouve de tout : du boulanger au cordonnier, en passant par l'ostéopathe, le salon du thé, le

coiffeur, le centre équestre ou encore le festival de musique. **« On estime aussi que 700 familles ont déjà utilisé au moins une fois le Buzuk »**, complète Jean-Yves.

Un réseau en pleine évolution, qui, soutenu notamment par le fonds européen Leader, la Région Bretagne, et Morlaix Communauté, a procédé à l'embauche d'un premier salarié. Iwan Le Clec'h est ainsi venu depuis décembre renforcer l'équipe, composée auparavant uniquement de bénévoles. **« Je suis chargé notamment de développer le réseau de prestataires sur le secteur sud »**, explique-t-il. Il est épaulé par Simon Guyot, en service civique.

Autre nouveauté pour la monnaie locale : le « 3 % associatif ». Un système qui permet de soutenir les associations du territoire. Le principe est simple : les adhérents ont la possibilité de parrainer une association du territoire (elle aussi adhérente au Buzuk). Si 20 parrains sont comptabilisés, l'association recevra 3 % des Buzuks échangés par an par les parrains. Exemple : si un utilisateur échange 100 euros, il recevra 100 Buzuks. Ses 100 Euros seront placés à la coop financière de la Nef pour soutenir des projets solidaires, il pourra dépenser ses 100 Buzuks chez les prestataires du réseau, et l'association qu'il parraine recevra alors 3 Buzuks. Ainsi, si une association a 20 parrains qui échangent 150 Euros par mois en Buzuks, elle recevra sur une année plus de 1080 Buzuks, qu'elle pourra dépenser dans le réseau. Ce parrainage, inspiré par ce qui fait dans le Pays Basque avec la monnaie locale l'Eusko, est financé par la commission de 4 % que les prestataires paient si ils convertissent leurs Buzuks en Euros. **« L'objectif, avec le 3 %, est aussi de voir le nombre de particuliers adhérents au Buzuk augmenter, élargir le cercle des convaincus, grâce à l'implication des associations »**, précisent Jean-Yves, Iwan et Simon.

Des nouveaux adhérents qui seront peut-être également tentés par la monnaie numérique, qui devrait faire son apparition au second semestre. Elle fonctionnera de façon similaire au sans contact, grâce à une application sécurisée. Des tests seront réalisés prochainement.

En

attendant, l'équipe du Buzuk espère pouvoir développer l'usage de la monnaie locale auprès des collectivités, comme c'est déjà

le cas dans d'autres villes, comme à Bayonne par exemple, ou à Brest, où l'on peut payer son ticket de téléphérique en Héol, la monnaie locale du secteur !